

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20230313-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE Département de la Loire secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr www.saint-julien-molin-molette.fr Tel : 04 77 51 51 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette Séance du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 20 heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15 Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13 Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s:

Céline Élie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s:

Date de convocation: 07 mars 2023

Secrétaire de séance : Etienne Careil

OBJET: Convention commune/Baas-Mathevet

La présente convention porte sur la prise en charge, par Monsieur Vincent Baas et Madame Sylvie Mathevet-Baas, des travaux d'adduction en réseaux d'électricité et de télécom dans le cadre de leur permis de construire N°04224623S0002, déposé le 02 mars 2023, pour la construction d'une maison individuelle de 64 m2, 2 rue du plâtre à Saint-Julien-Molin-Molette, prévue sur la parcelle cadastrée AB 339 en zone UC du PLU (ancienne parcelle AB 0137).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Maire à signer cette convention.

La maire Céline Elie

Wallen-Moling

Le secrétaire de séance Etienne Careil